

**Convention collective nationale**

**IDCC : 3097. – PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE  
(19 janvier 2012)**

(Etendue par arrêté du 31 mars 2015,  
*Journal officiel* du 10 avril 2015)

ACCORD DU 24 JUILLET 2015

RELATIF AUX SALAIRES DU PERSONNEL TECHNIQUE (TITRE II)

NOR : ASET1550919M  
IDCC : 3097

Entre :

L'AFPF ;

L'UPF ;

Le SPI ;

L'APC,

D'une part, et

La CFTC ;

Le SFA CGT ;

La FASAP FO ;

Le SUD,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

*Champ d'application de l'accord*

Le présent accord s'applique au personnel des emplois techniques des entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale des entreprises de la production cinématographique (ci-après dénommée la « CCNPC »).

**Article 2**

*Revalorisation des salaires minima conventionnels du personnel technique*

Les salaires minima conventionnels des salariés techniciens relevant du titre II de la CCNPC sont revalorisés de 1,2 % à la date d'entrée en vigueur du présent accord, selon les grilles des minima exprimées en euros prévues dans les articles ci-après.

**Article 2.1**

*Annexe I du titre II : grille des salaires minima garantis et montant des indemnités  
repas et casse-croûte, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord*

Les salaires minima sont garantis sur la base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base plus 4 heures majorées à 25 %.

CATÉGORIE	SALAIRE HORAIRE
Auxiliaire de réalisation cinéma Technicien retour image cinéma Assistant scripte cinéma Assistant au chargé de la figuration cinéma Assistant comptable de production cinéma Auxiliaire de régie cinéma 3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma 2 <sup>e</sup> assistant monteur cinéma	471,90
Habilleur cinéma Tapissier de décors cinéma	834,76
Secrétaire de production cinéma	879,77
Costumier cinéma Couturier cinéma Teinturier patineur costumes cinéma Coiffeur cinéma Assistant maquilleur cinéma	979,52
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma Chargé de la figuration cinéma Répétiteur cinéma Responsable des enfants cinéma Régisseur adjoint cinéma Administrateur adjoint comptable cinéma 2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma 1 <sup>er</sup> assistant monteur cinéma	985,92
Photographe de plateau cinéma Accessoiriste de plateau cinéma Accessoiriste de décors cinéma Animatronicien cinéma	1 180,14
Assistant opérateur du son cinéma Assistant bruiteur Assistant mixeur cinéma Assistant effets physiques cinéma	1 185,42
2 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma Infographiste de décors cinéma Illustrateur de décors cinéma Chef tapissier cinéma Régisseur d'extérieurs cinéma Chef d'atelier costumes cinéma Chef coiffeur cinéma	1 216,66
Chef maquilleur cinéma	1 226,64
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma Technicien d'appareils télécommandés (prises de vues) cinéma	1 268,24
Peintre d'art de décors cinéma Scripte cinéma	1 216,66
Administrateur de production cinéma	1 268,24

CATÉGORIE	SALAIRE HORAIRE
1 <sup>er</sup> assistant décorateur cinéma Ensemblier cinéma	1 336,20
1 <sup>er</sup> assistant à la distribution des rôles cinéma Coordinateur de post-production cinéma Régisseur général cinéma 1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	1 378,53
Chef monteur son cinéma	1 446,88
Conseiller technique à la réalisation cinéma Cadreur cinéma Chef monteur cinéma	1 636,03
Cadreur spécialisé cinéma Chef costumier cinéma Chef opérateur du son cinéma Bruiteur Mixeur cinéma Ensemblier décorateur cinéma Superviseur d'effets physiques cinéma	1 810,91
Créateur de costumes cinéma	2 536,47
Directeur de production cinéma Chef décorateur cinéma	2 570,55
Directeur de la photographie cinéma Technicien réalisateur 2 <sup>e</sup> équipe cinéma	2 605,56
Réalisateur cinéma (*)	2 852,34
Réalisateur de films publicitaires	3 542,00
Machiniste de prise de vues cinéma Electricien de prise de vues cinéma	927,06
Conducteur de groupe cinéma	1 002,33
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	985,24
Chef machiniste de prise de vues cinéma Chef électricien de prise de vues cinéma	1 121,81
Maçon de décors cinéma	957,89
Machiniste de construction cinéma Electricien de construction cinéma	960,80
Peintre de décors cinéma	1 005,54
Menuisier de décors cinéma	1 004,61
Peintre en lettres de décors cinéma Peintre faux bois et patine décors cinéma Serrurier de décors cinéma Menuisier-traceur de décors cinéma Staffeur de décors cinéma	1 057,98
Menuisier toupilleur de décors cinéma Maquettiste de décors cinéma	1 130,61

CATÉGORIE	SALAIRE HORAIRE
Sculpteur de décors cinéma	1 159,17
Sous-chef machiniste de décors cinéma Sous-chef électricien de décors cinéma	1 034,24
Sous-chef peintre de décors cinéma	1 044,33
Sous-chef menuisier de décors cinéma Sous-chef staffeur de décors cinéma	1 126,33
Chef machiniste de construction cinéma Chef électricien de construction cinéma	1 173,29
Chef peintre de décors cinéma	1 183,38
Chef menuisier de décors cinéma Chef staffeur de décors cinéma Chef serrurier de décors cinéma	1 227,42
Chef sculpteur de décors cinéma	1 227,66
Chef constructeur cinéma	1 400,41
(*) Les modalités particulières de rémunération du réalisateur cinéma sont précisées au chapitre X du titre II.	

Montant de l'indemnité repas : 17,16 €.

Montant de l'indemnité casse-croûte : 6,97 €.

#### Réalisateurs

Contrat d'une durée inférieure à 5 mois :

– salaire minimum hebdomadaire de 2 852,34 € brut.

Contrat d'une durée d'au moins 5 mois :

– application au salaire de référence hebdomadaire figurant ci-dessus du coefficient 2,84 ;

– salaire minimum mensuel de 8 100,66 € brut.

Contrats hors production du film :

– prorata du salaire mensuel figurant ci-dessus ;

– engagement de 1 semaine ou plus : salaire minimum hebdomadaire de 1 870,82 € brut ;

– engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier de 467,71 € brut.

Films publicitaires :

– engagement de 1 semaine ou plus : salaire minimum hebdomadaire de 3 542,00 € brut ;

– engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier de 885,50 € brut.

#### Article 2.2

*Annexe II du titre II : grille des durées hebdomadaires de travail comprenant des durées d'équivalence, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord*

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions ci-après fixées, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail en 6 jours, ainsi que défini ci-après.

Les salaires minima garantis correspondent aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37, chapitre VI, et ne sont pas exclusifs de l'application des autres majorations spécifiques fixées dans le présent accord.

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 5 JOURS		
	HEURES de travail effectif	DURÉE INCLUANT la durée d'équivalence	SALAIRE
Assistant scripte cinéma 3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	42	45	516,14
Accessoiriste de décors cinéma	42	45	1 290,78
Assistant opérateur du son cinéma	42	45	1 296,55
Régisseur d'extérieurs cinéma Scripte cinéma	42	45	1 330,72
Ensemblier cinéma	42	45	1 461,47
Cadreur cinéma	42	45	1 789,41
Chef opérateur du son cinéma Ensemblier décorateur cinéma	42	45	1 980,69
Directeur de production cinéma Chef décorateur cinéma	42	46	2 811,54
Directeur de la photographie cinéma	42	46	2 849,83
Auxiliaire de régie cinéma Auxiliaire de réalisation cinéma Assistant au chargé de la figuration cinéma Technicien retour image cinéma	43	46	530,88
Habilleur cinéma	43	46	939,10
Secrétaire de production cinéma	43	46	989,74
Coiffeur cinéma Assistant maquilleur cinéma	43	46	1 101,97
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma Chargé de la figuration cinéma	43	46	1 109,16
Costumier cinéma	43	46	1 101,97
Régisseur adjoint cinéma 2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	43	46	1 109,16
Accessoiriste de plateau cinéma	43	46	1 327,66
Chef coiffeur cinéma	43	46	1 368,74
Chef maquilleur cinéma	43	46	1 379,96
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma Administrateur de production cinéma	43	46	1 426,77
Régisseur général cinéma 1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	43	46	1 550,84
Chef costumier cinéma	43	46	2 037,28
Machiniste de prise de vues cinéma Electricien de prise de vues cinéma	46	47	1 147,24
Conducteur de groupe cinéma	46	47	1 240,38

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 5 JOURS		
	HEURES de travail effectif	DURÉE INCLUANT la durée d'équivalence	SALAIRE
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 219,24
Chef machiniste de prise de vues cinéma Chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 388,24

(En euros.)

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 6 JOURS		
	HEURES de travail effectif	DURÉE INCLUANT la durée d'équivalence	SALAIRE
Assistant scripte cinéma 3° assistant décorateur cinéma	51	55	681,30
Accessoiriste de décors cinéma	51	55	1 703,83
Assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 711,44
Régisseur d'extérieurs cinéma Scripte cinéma	51	55	1 756,55
Ensemblier cinéma	51	55	1 929,14
Cadreur cinéma	51	55	2 362,02
Chef opérateur du son cinéma Ensemblier décorateur cinéma	51	55	2 614,51
Directeur de production cinéma Chef décorateur cinéma	51	56	3 711,23
Directeur de la photographie cinéma	51	56	3 761,77
Auxiliaire de régie cinéma Auxiliaire de réalisation cinéma Assistant au chargé de la figuration cinéma Technicien retour image cinéma	52	56	701,94
Habilleur cinéma	52	56	1 241,70
Secrétaire de production cinéma	52	56	1 308,66
Coiffeur cinéma Assistant maquilleur cinéma	52	56	1 457,04
2° assistant réalisateur cinéma Chargé de la figuration cinéma	52	56	1 466,56
Costumier cinéma	52	56	1 457,04
Régisseur adjoint cinéma 2° assistant opérateur cinéma	52	56	1 466,56
Accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1 755,46

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 6 JOURS		
	HEURES de travail effectif	DURÉE INCLUANT la durée d'équivalence	SALAIRE
Chef coiffeur cinéma	52	56	1 809,78
Chef maquilleur cinéma	52	56	1 824,62
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma Administrateur de production cinéma	52	56	1 886,50
Régisseur général cinéma 1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	52	56	2 050,56
Chef costumier cinéma	52	56	2 693,73
Machiniste de prise de vues cinéma Electricien de prise de vues cinéma	56	57	1 541,24
Conducteur de groupe cinéma	56	57	1 666,37
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 637,97
Chef machiniste de prise de vues cinéma Chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 865,01

### Article 2.3

*Annexe III du titre II : grille des salaires minima garantis et montant des indemnités repas et casse-croûte, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord (applicable sur dossier examiné par la commission paritaire prévue à l'annexe III du titre II)*

Les salaires minima sont garantis sur une base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base plus 4 heures majorées de 25 %.

Le salaire minimum garanti est pour les salaires supérieurs à 750 €. Le montant est égal à 750 € augmenté de 30 % de la différence entre le salaire de référence et les 750 €.

*(Voir tableau page suivante.)*

FONCTION	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE de référence
Auxiliaire de réalisation cinéma Technicien retour image cinéma Assistant scripte cinéma Assistant au chargé de la figuration cinéma Assistant comptable de production cinéma Auxiliaire de régie cinéma 3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma 2 <sup>e</sup> assistant monteur cinéma	471,90		471,90
Habilleur cinéma Tapissier de décors cinéma	775,43	118,66	834,76
Secrétaire de production cinéma	788,93	181,68	879,77
Costumier cinéma Couturier cinéma Teinturier patineur costumes cinéma Coiffeur cinéma Assistant maquilleur cinéma	818,86	321,33	979,52
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma Chargé de la figuration cinéma Répétiteur cinéma Responsable des enfants cinéma Régisseur adjoint cinéma Administrateur adjoint comptable cinéma 2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma 1 <sup>er</sup> assistant monteur cinéma	820,78	330,29	985,92
Photographe de plateau cinéma Accessoiriste de plateau cinéma Accessoiriste de décors cinéma Animatronicien cinéma	879,04	602,20	1 180,14
Assistant opérateur du son cinéma Assistant bruiteur Assistant mixeur cinéma Assistant effets physiques cinéma	880,62	609,58	1 185,42
2 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma Infographiste de décors cinéma Illustrateur de décors cinéma Chef tapissier cinéma Régisseur d'extérieurs cinéma Chef d'atelier costumes cinéma Chef coiffeur cinéma	890,00	653,32	1 216,66
Chef maquilleur cinéma	892,99	667,29	1 226,64
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma	905,47	725,53	1 268,24

FONCTION	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE de référence
Peintre d'art de décors cinéma Scripte cinéma	890,00	653,32	1 216,66
Administrateur de production cinéma	905,47	725,53	1 268,24
1 <sup>er</sup> assistant décorateur cinéma Ensemblier cinéma	925,86	820,69	1 336,20
1 <sup>er</sup> assistant à la distribution des rôles cinéma Coordinateur de post-production cinéma Régisseur général cinéma 1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	938,56	879,94	1 378,53
Chef monteur son cinéma	959,06	975,63	1 446,88
Conseiller technique à la réalisation cinéma Cadreur cinéma Chef monteur cinéma	1 015,81	1 240,44	1 636,03
Cadreur spécialisé cinéma Chef costumier cinéma Chef opérateur du son cinéma Bruiteur Mixeur cinéma Ensemblier décorateur cinéma Superviseur d'effets physiques cinéma	1 068,27	1 485,28	1 810,91
Créateur de costumes cinéma	1 285,94	2 501,05	2 536,47
Directeur de production cinéma Chef décorateur cinéma	1 296,17	2 548,77	2 570,55
Directeur de la photographie cinéma Technicien réalisateur 2 <sup>e</sup> équipe cinéma	1 306,67	2 597,78	2 605,56
Réalisateur cinéma (*)	1 380,70	2 943,28	2 852,34
Machiniste de prise de vues cinéma Electricien de prise de vues cinéma	803,12	247,89	927,06
Conducteur de groupe cinéma	825,70	353,26	1 002,33
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	820,57	329,34	985,24
Chef machiniste de prise de vues cinéma Chef électricien de prise de vues cinéma	861,54	520,54	1 121,81
Maçon de décors cinéma	812,37	291,04	957,89
Machiniste de construction cinéma Electricien de construction cinéma	813,24	295,12	960,80
Peintre de décors cinéma	826,66	357,76	1 005,54
Menuisier de décors cinéma	826,38	356,46	1 004,61

FONCTION	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE de référence
Peintre en lettres de décors cinéma Peintre faux bois et patine décors cinéma Serrurier de décors cinéma Menuisier-traceur de décors cinéma Staffeur de décors cinéma	842,39	431,17	1 057,98
Menuisier toupilleur de décors cinéma Maquettiste de décors cinéma	864,18	532,85	1 130,61
Sculpteur de décors cinéma	872,75	572,83	1 159,17
Sous-chef machiniste de décors cinéma Sous-chef électricien de décors cinéma	835,27	397,94	1 034,24
Sous-chef peintre de décors cinéma	838,30	412,07	1 044,33
Sous-chef menuisier de décors cinéma Sous-chef staffeur de décors cinéma	862,90	526,86	1 126,33
Chef machiniste de construction cinéma Chef électricien de construction cinéma	876,99	592,61	1 173,29
Chef peintre de décors cinéma	880,01	606,74	1 183,38
Chef menuisier de décors cinéma Chef staffeur de décors cinéma Chef serrurier de décors cinéma	893,23	668,39	1 227,42
Chef sculpteur de décors cinéma	893,30	668,72	1 227,66
Chef constructeur cinéma	945,12	910,57	1 400,41
(*) Le dispositif prévu à l'article 52 du chapitre X du titre II fixant un tarif mensuel abattu pour les réalisateurs cinéma ne peut en aucun cas s'appliquer pour les films bénéficiant de la présente annexe.			

Montant de l'indemnité repas : 17,16 €.

Montant de l'indemnité casse-croûte : 6,97 €.

#### Article 2.4

*Annexe III du titre II : grille des durées hebdomadaires de travail comprenant des durées d'équivalence, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord (applicable sur dossier examiné par la commission paritaire prévue à l'annexe III du titre II)*

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions ci-après fixées, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail en 6 jours, ainsi que défini ci-après.

Salaires minima garantis correspondant aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37, chapitre VI ; ne sont pas exclusifs de l'application des autres majorations spécifiques fixées dans le présent accord. Le salaire minimum garanti est pour les salaires supérieurs à 750 €. Le montant est égal à 750 € augmenté de 30 % de la différence entre le salaire de référence et les 750 €.

*(Voir tableau page suivante.)*

## Hebdomadaire sur 5 jours de tournage

*(En euros.)*

FONCTION	HEURES de travail effectif	DURÉE INCLUANT la durée d'équivalence	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE référence
Assistant scripte cinéma 3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	42	45	516,14	0	516,14
Accessoiriste de décors cinéma	42	45	912,23	757,10	1 290,78
Assistant opérateur du son cinéma	42	45	913,96	765,17	1 296,55
Régisseur d'extérieurs cinéma Scripte cinéma	42	45	924,22	813,01	1 330,72
Ensemblier cinéma	42	45	963,44	996,06	1 461,47
Cadreur cinéma	42	45	1 061,82	1 455,17	1 789,41
Chef opérateur du son cinéma Ensemblier décorateur cinéma	42	45	1 119,21	1 722,96	1 980,69
Directeur de production cinéma Chef décorateur cinéma	42	46	1 368,46	2 886,16	2 811,54
Directeur de la photographie cinéma	42	46	1 379,95	2 939,76	2 849,83
Auxiliaire de régie cinéma Auxiliaire de réalisation cinéma Assistant au chargé de la figuration cinéma Technicien retour image cinéma	43	46	530,88	0	530,88
Habilleur cinéma	43	46	806,73	264,74	939,10
Secrétaire de production cinéma	43	46	821,92	335,64	989,74
Coiffeur cinéma Assistant maquilleur cinéma	43	46	855,59	492,75	1 101,97
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma Chargé de la figuration cinéma	43	46	857,75	502,83	1 109,16
Costumier cinéma	43	46	855,59	492,75	1 101,97
Régisseur adjoint cinéma 2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	43	46	857,75	502,83	1 109,16
Accessoiriste de plateau cinéma	43	46	923,30	808,73	1 327,66
Chef coiffeur cinéma	43	46	935,62	866,23	1 368,74
Chef maquilleur cinéma	43	46	938,99	881,95	1 379,96
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma Administrateur de production cinéma	43	46	953,03	947,48	1 426,77
Régisseur général cinéma 1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	43	46	990,25	1 121,18	1 550,84
Chef costumier cinéma	43	46	1 136,18	1 802,19	2 037,28
Machiniste de prise de vues cinéma Electricien de prise de vues cinéma	46	47	869,17	556,14	1 147,24
Conducteur de groupe cinéma	46	47	897,11	686,53	1 240,38

FONCTION	HEURES de travail effectif	DURÉE INCLUANT la durée d'équivalence	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE référence
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	890,77	656,93	1 219,24
Chef machiniste de prise de vues cinéma Chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	941,47	893,54	1 388,24

## Hebdomadaire sur 6 jours de tournage

*(En euros.)*

	HEURES de travail effectif	DURÉE INCLUANT la durée d'équivalence	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE référence
Assistant scripte cinéma 3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	51	55	681,30	0	681,30
Accessoiriste de décors cinéma	51	55	1 036,15	1 335,37	1 703,83
Assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 038,43	1 346,02	1 711,44
Régisseur d'extérieurs cinéma Scripte cinéma	51	55	1 051,96	1 409,17	1 756,55
Ensemblier cinéma	51	55	1 103,74	1 650,80	1 929,14
Cadreur cinéma	51	55	1 233,61	2 256,82	2 362,02
Chef opérateur du son cinéma Ensemblier décorateur cinéma	51	55	1 309,35	2 610,31	2 614,51
Directeur de production cinéma Chef décorateur cinéma	51	56	1 638,37	4 145,73	3 711,23
Directeur de la photographie cinéma	51	56	1 653,53	4 216,48	3 761,77
Auxiliaire de régie cinéma Auxiliaire de réalisation cinéma Assistant au chargé de la figuration cinéma Technicien retour image cinéma	52	56	701,94	0	701,94
Habilleur cinéma	52	56	897,51	688,38	1 241,70
Secrétaire de production cinéma	52	56	917,60	782,13	1 308,66
Coiffeur cinéma Assistant maquilleur cinéma	52	56	962,11	989,86	1 457,04
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma Chargé de la figuration cinéma	52	56	964,97	1 003,18	1 466,56
Costumier cinéma	52	56	962,11	989,86	1 457,04
Régisseur adjoint cinéma 2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	52	56	964,97	1 003,18	1 466,56
Accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1 051,64	1 407,65	1 755,46
Chef coiffeur cinéma	52	56	1 067,93	1 483,69	1 809,78
Chef maquilleur cinéma	52	56	1 072,39	1 504,47	1 824,62
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma Administrateur de production cinéma	52	56	1 090,95	1 591,11	1 886,50
Régisseur général cinéma 1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	52	56	1 140,17	1 820,78	2 050,56
Chef costumier cinéma	52	56	1 333,12	2 721,23	2 693,73
Machiniste de prise de vues cinéma Electricien de prise de vues cinéma	56	57	987,37	1 107,74	1 541,24

	HEURES de travail effectif	DURÉE INCLUANT la durée d'équivalence	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE référence
Conducteur de groupe cinéma	56	57	1 024,91	1 282,91	1 666,37
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 016,39	1 243,15	1 637,97
Chef machiniste de prise de vues cinéma Chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 084,50	1 561,02	1 865,01

### **Article 3**

#### *Entrée en vigueur et dépôt*

Il est convenu que les syndicats signataires demandent l'extension du présent accord, conformément à l'article L. 2261-1 du code du travail. L'accord sera porté à l'extension par la partie la plus diligente.

Les parties conviennent que le présent accord entrera en vigueur à compter de la date fixée par l'arrêté d'extension ou, à défaut, le lendemain de la publication au *Journal officiel* de l'arrêté d'extension, sans préjudice de l'application dans l'intervalle aux membres de l'API de l'accord ayant le même objet signé par celle-ci le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Fait à Paris, le 24 juillet 2015.

(Suivent les signatures.)